



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 17/050/AFF FONC

SÉANCE DU 12 AVRIL 2017

OBJET : AFFAIRES FONCIÈRES

Bilan annuel des cessions et acquisitions en 2016.

L'an deux mille dix-sept, le douze du mois d'avril à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 05 avril 2017 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Michel SAULI ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie CASANOVA ; Patrice BORNEA ; Jacqueline BARTOLI ; Jean-Marie SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Gérard CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Jean-Christophe ANGELINI ; Marielle DELHOM.

Absents : Michel DALLA SANTA ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Noëlle SANTONI ; Vanessa GIORGI ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Didier REY ; Nathalie APOSTOLATOS ; Fabien LANDRON.

Avaient donné procuration : Michel DALLA SANTA à Joseph TAFANI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ à Gaby BIANCARELLI ; Sylvie ROSSI à Florence VALLI ; Jean-François GIRASCHI à Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste SANTINI à Marie-Antoinette CUCCHI ; Léa MARIANI à Xavière MERCURI ; Jean-Marc ANDREANI à Antoine ACQUATELLA ; Didier REY à Gérard CESARI ; Nathalie APOSTOLATOS à Jean-Christophe ANGELINI ; Fabien LANDRON à Jeanne STROMBONI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Considérant la loi n° 95-127 du 18 février 1995, relative aux marchés publics et délégations de services publics qui prévoit qu'afin d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales et leurs établissements publics, prévoit qu'une information sera faite, une fois par an, à l'assemblée délibérante, sur la politique foncière menée par la collectivité.

Considérant que l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers effectuées par les Communes de plus de 3.500 habitants doivent être inscrites tous les ans sur un tableau annexé au compte administratif.

Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles qui ont été décidées pendant l'exercice budgétaire retracé soit l'année 2016.

Ce bilan concerne toutes les mutations : ventes, cessions d'usufruit et nue-propiété, échanges avec ou sans soulte, donations, legs, baux à construction ou à réhabilitation.

Il porte également sur les acquisitions ou cessions effectuées par toute personne publique ou privée agissant sur le territoire de la Commune dans le cadre d'une convention conclue avec elle (ex. : concession d'aménagement, convention d'acquisition foncière).

Le tableau ci-joint reprend l'ensemble des décisions prises en 2016 constituées d'acquisitions et de cession, en sachant que l'acte authentique doit intervenir dans les mois à venir.

Ce tableau est complété par les raisons de ces cessions ou acquisitions.

Tableau récapitulatif

Acquisitions décidées en 2016

Réserves foncières

Ex-propriétaire	Adresse	Réf cadastrales	Superficie du terrain en m²	Nature du bien	Prix en €	Frais estimés	Mouvements immobiliers	Description du bien
Pierre PIERGIGLI	Rue du Bastion de France	AD n° 148	490	Bien bâti	150.000 €	3.200 €	Acquisition à titre onéreux Entrée d'immobilisations	Bâtisse de 170 m ² à détruire
Etat	La Marine	AI n° 41	97	Bien non bâti	13.600 €		Acquisition à titre onéreux Entrée d'immobilisations	Terrain nu

Régularisation foncières

Ex-propriétaire	Adresse	Réf cadastrales	Superficie du terrain en m²	Nature du bien	Prix en €	Frais estimés	Mouvements immobiliers	Description du bien
Marie-France BOUSSIE-TAFANI	Muratello	I n° 2378	490	Bien non bâti	1 €	1.100 €		Terrain nu pour accessoire voirie
Léonard VALLI	Muratello Place	AW n° 199	198		19.800 €	2.800 €		Terrain nu pour accessoire voirie

Cessions décidées en 2016

Terrains pour constructions de logements : Néant

Equipement public : Néant

Cession à un particulier :

Désignation du bien	Localisation	Réf cadastrales	Origine de Propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Montant de la cession
57 m ² issu de A n° 747	Ospedale	A n° 747 partie Régularisation foncière	Transaction BLONDEL	Commune	M. et Mme Antoine ANDREANI	1.100 €

Considérant que, pour les motifs exposés ci-dessus, il y a lieu de prendre acte de la présentation du bilan des acquisitions et cessions immobilières décidées en 2016 ;

Le Conseil Municipal,

Oui le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L. 2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment l'article L. 1212-1,

Vu la loi n° 95-127 du 18 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 10 avril 2017,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : que le Conseil Municipal prend acte de la présentation du bilan des acquisitions et cessions immobilières décidées en 2016 figurant sur le tableau récapitulatif ci-après.

Acquisitions décidées en 2016

Réserves foncières

Ex-propiétaire	Adresse	Réf cadastrales	Superficie du terrain en m ²	Nature du bien	Prix en €	Frais estimés	Mouvements immobiliers	Description du bien
Pierre PIERGIGLI	Rue du Bastion de France	AD n° 148	490	Bien bâti	150.000 €	3.200 €	Acquisition à titre onéreux Entrée d'immobilisations	Bâtisse de 170 m ² à détruire
Etat	La Marine	AI n° 41	97	Bien non bâti	13.600 €		Acquisition à titre onéreux Entrée d'immobilisations	Terrain nu

Régularisation foncières

Ex-propiétaire	Adresse	Réf cadastrales	Superficie du terrain en m ²	Nature du bien	Prix en €	Frais estimés	Mouvements immobiliers	Description du bien
Marie-France BOUSSIE-TAFANI	Muratello	I n° 2378	490	Bien non bâti	1 €	1.100 €		Terrain nu pour accessoire voirie
Léonard VALLI	Muratello Place	AW n° 199	198		19.800 €	2.800 €		Terrain nu pour accessoire voirie

Cessions décidées en 2016

Terrains pour constructions de logements : Néant

Equipement public : Néant

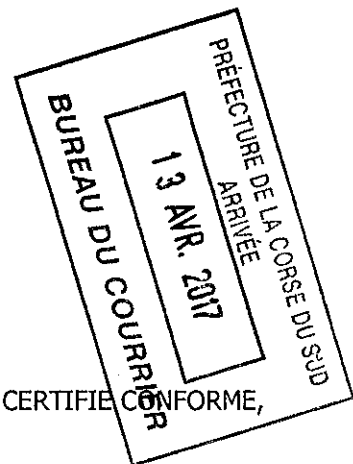
Cession à un particulier :

Désignation du bien	Localisation	Réf cadastrales	Origine de Propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Montant de la cession
57 m ² issu de A n° 747	Ospedale	A n° 747 partie Régularisation foncière	Transaction BLONDEL	Commune	M. et Mme Antoine ANDREANI	1.100 €

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	20
Nombre de procurations	10
Nombre de suffrages exprimés	30
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,

